URSSAF
StatUR
Normandie
Conjoncture
Zoom sur l'emploi au 30 juin 2016
n°11

Emploi au 2e trimestre 2016 : la Manche et le Calvados en hausse. La Seine-Maritime, l'Eure et l'Orne en repli.

La Normandie perd 740 emplois au cours du deuxième trimestre 2016, principalement en Seine-Maritime (- 1 060 emplois), dans l'Eure (- 150) et dans l'Orne (- 80 salariés). A contrario, la Manche a créé 370 nouveaux emplois et le Calvados 180. La masse salariale dans la région recule de 0,3 % sur la période, résultat inférieur à celui observé en métropole qui atteint + 0,2 %. Le salaire moyen par tête (SMPT) est en recul de 0,2 % ce trimestre.

Chiffre clé

- 0,1 % de recul pour l'emploi en Normandie au 2e trimestre 2016. L'évolution reste légèrement positive sur un an.

Augmentation de l'effectif salarié pour la Manche et le Calvados

Pour le quatrième trimestre consécutif, la Manche et le Calvados restent en évolution positive en générant 370 nouveaux emplois pour le premier et 180 pour le second.

Cette suite de bons résultats a permis d'atteindre une croissance de 0,9 % sur un an et la création d'un peu plus de 1 000 emplois dans la Manche et de 1 500 dans le Calvados.

Cette évolution annuelle est proche de celle du national qui atteint 1 %.

Après avoir connu une légère augmentation ou stabilisation de leurs effectifs salariés au deux trimestres précédents, la Seine-Maritime, l'Orne et l'Eure baissent respectivement de 0,3 % pour le premier et de 0,1 % pour les deux autres.

Sur un an, la Seine-Maritime aura environ perdu 1 500 postes, tandis que l'Eure et l'Orne sont en quasi stagnation.

La masse salariale en fort recul ce trimestre

Après le versement de primes au premier trimestre 2016, qui ne sont pas des éléments de rémunération par nature pérenne, la baisse au cours de ce trimestre atteint 12 millions d'euros, après l'augmentation de 39 millions début 2016.

Sur ce trimestre, les diminutions les plus fortes se retrouvent en Seine-Maritime (- 21 millions d'€) et dans l'Eure (- 7 millions d'€).

La baisse est plus modérée dans l'Orne où le recul se situe autour de 1,5 millions d'€.

Grâce aux nouvelles embauches réalisées au deuxième trimestre, les départements du Calvados et de la Manche voient augmenter leurs masses salariales respectivement de 7,5 milions et 5,5 millions.

Le salaire moyen en chute de 0,8 % au deuxième trimestre

Après une hausse de 0,5 % du salaire moyen au premier trimestre, la baisse atteint le même ordre de grandeur au deuxième, avec une diminution de 0,2 % dans la région. Cette baisse se constate également au niveau national mais à un niveau moindre (- 0,1 %). Le SMPT atteint les 2 252 euros brut par mois dans la région.

L'évolution annuelle du salaire moyen est quasi nulle en Normandie (- 0,5 %), contre une hausse 1,4 % sur l'ensemble du territoire.

[ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ]

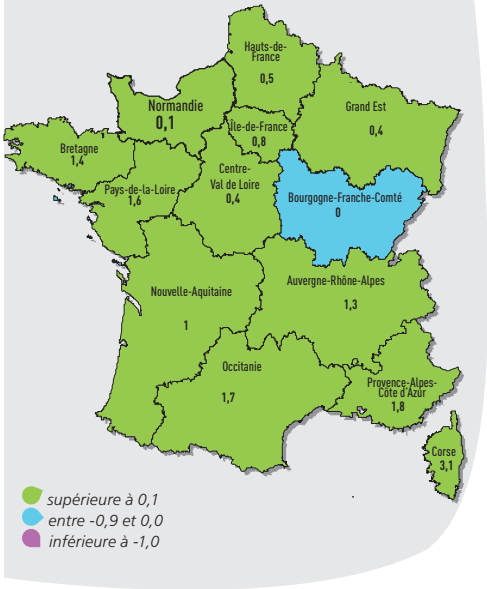

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DE LA MASSE SALARIALE ET DU SALAIRE MOYEN]

		En niveau	Evolution trimestrielle (en %)					Evolution annuelle
		2016 T2	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	(en %)
Région	Emploi salarié *(en milliers)*	809,0	-0,3%	0,0%	0,1%	0,2%	-0,1%	0,1%
	Masse salariale (en M€)	5 467,0	0,3%	-0,2%	0,4%	0,7%	-0,3%	0,6%
	SMPT (en €)	2 252	0,5%	-0,2%	0,3%	0,5%	-0,2%	0,5%
France	Emploi salarié (en millions)	18,0	0,1%	0,2%	0,2%	0,4%	0,2%	1,0%
	Masse salariale (en M€)	135 920,0	0,3%	0,4%	0,4%	1,3%	0,2%	2,4%
	SMPT (en €)	2 523	0,2%	0,3%	0,2%	1,0%	-0,1%	1,4%

SMPT = salaire moyen par tête

Le commerce et les autres services en légère hausse ce trimestre, les hôtels-cafés-restaurants (HCR) stables.

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acoss / Urssaf

INDUSTRIE

Tendance trimestrielle : **-0,5 %**

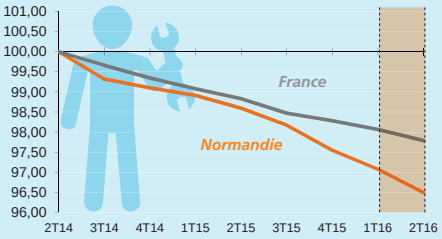

CONSTRUCTION

Tendance trimestrielle : **-0,7 %**

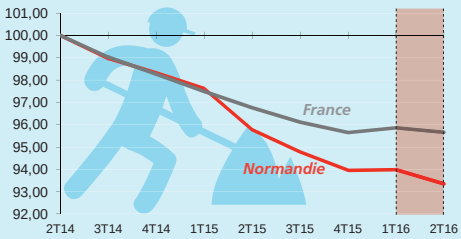

COMMERCE

Tendance trimestrielle : **+0,3 %**

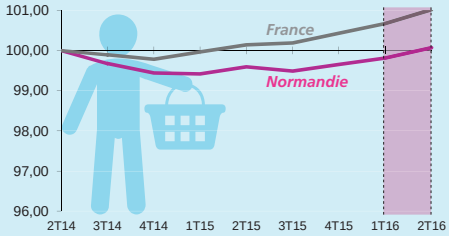

HÉBERGEMENT-RESTAURATION

Tendance trimestrielle : **+0 %**

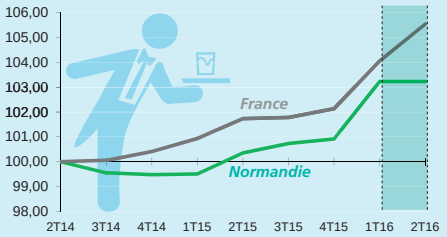

AUTRES SERVICES

Tendance trimestrielle : **+0,2 %**

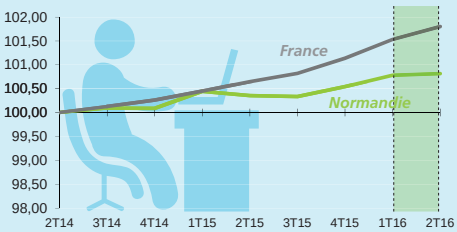

INTÉRIM

Tendance trimestrielle : **-0,8 %**

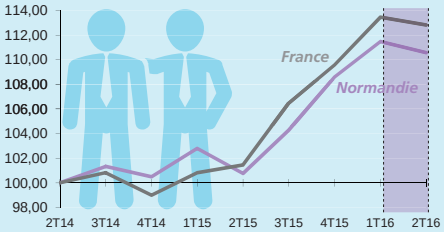

Maintien à la hausse dans le commerce

Dans le secteur du commerce, la progression des effectifs salariés accélère légèrement par rapport aux deux trimestres passés (+ 0,3 % soit 340 emplois supplémentaires).

La hausse est plus prononcée dans la Manche et l'Orne (+ 0,6 %) ainsi que dans le Calvados (+ 0,5 %) représentant environ 330 emplois supplémentaires.

En Seine-Maritime, la progression est de 0,4 % (+ 200 emplois) tandis que l'Eure recule de 1 %, perdant 200 emplois.

Sur un an, le commerce aura progressé de 0,5 % en Normandie (+ 640 emplois), contre + 0,9 % au niveau national.

Légère progression des autres services

Le secteur des autres services hors intérim continue de créer des emplois ce trimestre (+ 0,2 % soit près de 600 emplois).

Ces bons résultats se retrouvent de façon plus ou moins prononcée dans l'ensemble des départements, allant d'une quasi stagnation en Seine-Maritime à + 0,6 % dans la Manche.

Sur un an, la croissance atteint + 0,5 % et entraîné la création d'environ 640 emplois dans la région.

Au niveau national, la croissance est en hausse de + 0,4 % ce trimestre, et de + 1,1 % sur un an.

Baisse de l'emploi dans le secteur de l'intérim

Comme au niveau national, les effectifs salariés enregistrent une baisse de 0,8 % dans l'intérim (- 330 postes) au deuxième trimestre.

Elle est particulièrement importante en Seine-Maritime (- 3,6 % soit - 620 emplois), contrairement à l'Eure qui progresse de + 3 % (+ 220 emplois) et le Calvados de + 1,4 % (+ 100 emplois).

Stabilité dans le secteur de l'hébergement restauration

Après avoir été particulièrement dynamique au cours des trois derniers trimestres, la branche de l'hébergement-restauration reste stable sur le deuxième trimestre 2016. Elle atteint une évolution annuelle d'environ + 3 %, entraînant la création de 1 070 emplois.

Cette hausse se retrouve dans tous les départements normands.

Les évolutions sont supérieures à 3 % dans le Calvados, la Manche et l'Orne ayant généré un peu plus de 600 nouveaux emplois.

Après une augmentation d'un peu plus de 1 % au premier trimestre 2016, l'Eure continue sa progression (+ 1,2 %) soit 60 emplois supplémentaires tandis que la Seine-Maritime enregistre une baissse de - 0,2 %, soit le perte d'une trentaine d'emplois dans ce secteur.

Baisse générale de l'emploi dans la construction

L'effectif salarié repart à la baisse (- 0,7 %) dans la construction en Normandie après une stabilisation au trimestre précédent, entraînant la perte de 470 emplois.

Tous les départements normands sont impactés par cette baisse, allant de - 0,7 % en Seine-Maritime (190 emploi perdus) à - 0,3 % dans l'Orne (15 emplois perdus).

Sur un an, la région aura perdu 2,5 % de ses emplois dans le BTP soit environ 1 800 postes en moins, contre une perte de 1,1 % en métropole.

L'industrie continue de baisser

Les effectifs salariés de l'industrie continuent de se contracter pour atteindre - 0,5 % (- 875 postes) comme au trimestre précédent. On retrouve cette situation en métropole, mais de façon un peu moins prononcée.

Hormis la Manche (+ 50 salariés), tous les départements sont en perte d'effectifs. L'Orne (- 0,8 % soit 150 emplois perdus), la Seine-Maritime (-0,7% soit - 480 emplois) et le Calvados (-0,6% soit - 190 emplois) observent les baisses les plus marquées.

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ]

	Effectif	Normandie				France	
		Evolutions				Evolution annuelle	
		Trimestrielle		Annuelle			
	2016-T2	en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %
Industrie	186 813	-874	-0,5%	-3 912	-2,1%	-32 532	-1,1%
Construction	68 904	-473	-0,7%	-1 790	-2,5%	-15 606	-1,1%
Commerce	132 416	344	0,3%	636	0,5%	26 198	0,9%
Hébergement et restauration	38 593	0	0,0%	1 074	2,9%	38 738	3,7%
Autres services	342 548	590	0,2%	1 559	0,5%	99 506	1,1%
Total hors intérim	**769 274**	**-413**	**-0,1%**	**-2 433**	**-0,3%**	**116 303**	**0,7%**
Intérim	39 694	-327	-0,8%	3 521	9,7%	66 518	11,2%
Total	**808 968**	**-740**	**-0,1%**	**1 088**	**0,1%**	**182 821**	**1,0%**

Caen continue de progresser. Rouen recule légèrement et Le Havre plonge.

Parmi les trois principales zones d'emploi, Caen crée 200 emplois, Le Havre en perd 800 ce trimestre.

Progression pour Caen

L'effectif salarié du privé augmente de 0,2 % dans la zone d'emploi de **Caen**, sur la dernière période observée, confirmant la tendance des trois trimestres précédents.

Ce résultat a permis la création d'environ 200 nouveaux postes.

Cette accélération est notamment portée par le secteur du commerce (+ 0,9 % et 200 emplois), les branches des autres services (+ 0,2 %) et de l'intérim (+ 0,5 %)

Les secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP) et de l'industrie restent encore en repli ce deuxième trimestre avec la perte totale de 160 emplois.

Rouen perd des emplois

Après une stagnation au 1er trimestre 2016 (- 0,1 %), 230 emplois ont été perdus dans la zone d'emploi de **Rouen** ce trimestre. Néanmoins, l'évolution annuelle sur cette zone atteint 0,4 %, correspondant à la création d'un peu plus de 800 emplois.

Le secteur des hôtels, cafés, restaurants (HCR) confirme l'évolution positive enregistrée depuis le début de l'année 2015, avec une progression de 1,3 % ce trimestre (+ 120 emplois). Cela entraîne une hausse de 5,4 % sur un an, soit presque 500 postes supplémentaires.

Après le recul sur le précédent trimestre, le secteur du commerce augmente de 1 % (340 emplois supplémentaires) portant ainsi la hausse annuelle à 1,3 %.

Les autres secteurs, ce trimestre, sont en repli, allant de - 0,2 % pour les autres services à - 1,8 % dans l'intérim.

Le BTP qui avait progressé de 0,45 % début 2016 donnant lieu à l'embauche de 80 salariés, recule de 1 %, entraînant la perte d'environ 200 emplois.

L'industrie suit la même tendance (- 0,5 %), soit la perte de 230 emplois, principalement dans la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, l'industrie des plastiques et l'industrie agro-alimentaire.

Le Havre perd 800 emplois ce trimestre

La zone d'emploi du **Havre**, qui avait connu un sursaut en début d'année 2016 (+ 0,3 %), repart à la baisse au deuxième trimestre (- 0,7 %) engendrant la perte de 800 emplois.

Le déficit d'emplois se confirme sur un an et atteint - 0,9 % soit presque 1 000 emplois perdus.

Au cours de ce trimestre, l'ensemble des secteurs sont concernés, avec un fort recul de l'intérim (- 4 %, soit 250 salariés de moins) et des HCR - 1,6 %.

Les branches de l'industrie et du commerce perdent respectivement 170 et 150 salariés, restant en recul sur un an de - 2,6 % pour la première et de - 1,1 % pour la seconde.

Le BTP confirme la tendance négative (- 0,8 %), mais de façon plus modérée, et la baisse sur un an atteint les 3,9 %.

130 nouveaux emplois sur Cherbourg-en-Cotentin, 215 de perdus sur Évreux

La zone d'emploi de **Cherbourg-en-Cotentin** repart à la hausse ce trimestre (+ 0,3 %) et reste positive sur un an (+ 0,1 %).

Les branches des autres services, hors intérim et du commerce ont été les plus pourvoyeurs d'emplois (+ 190 au total) et l'intérim (+ 60 emplois).

La zone d'emploi d'**Évreux** perd 0,4 % de ses effectifs ce trimestre dont 115 dans le BTP et 105 dans l'intérim.

Le secteur des HCR a permis la création de 60 emplois et celui des autres services, environ 70.

[ZONES D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE]

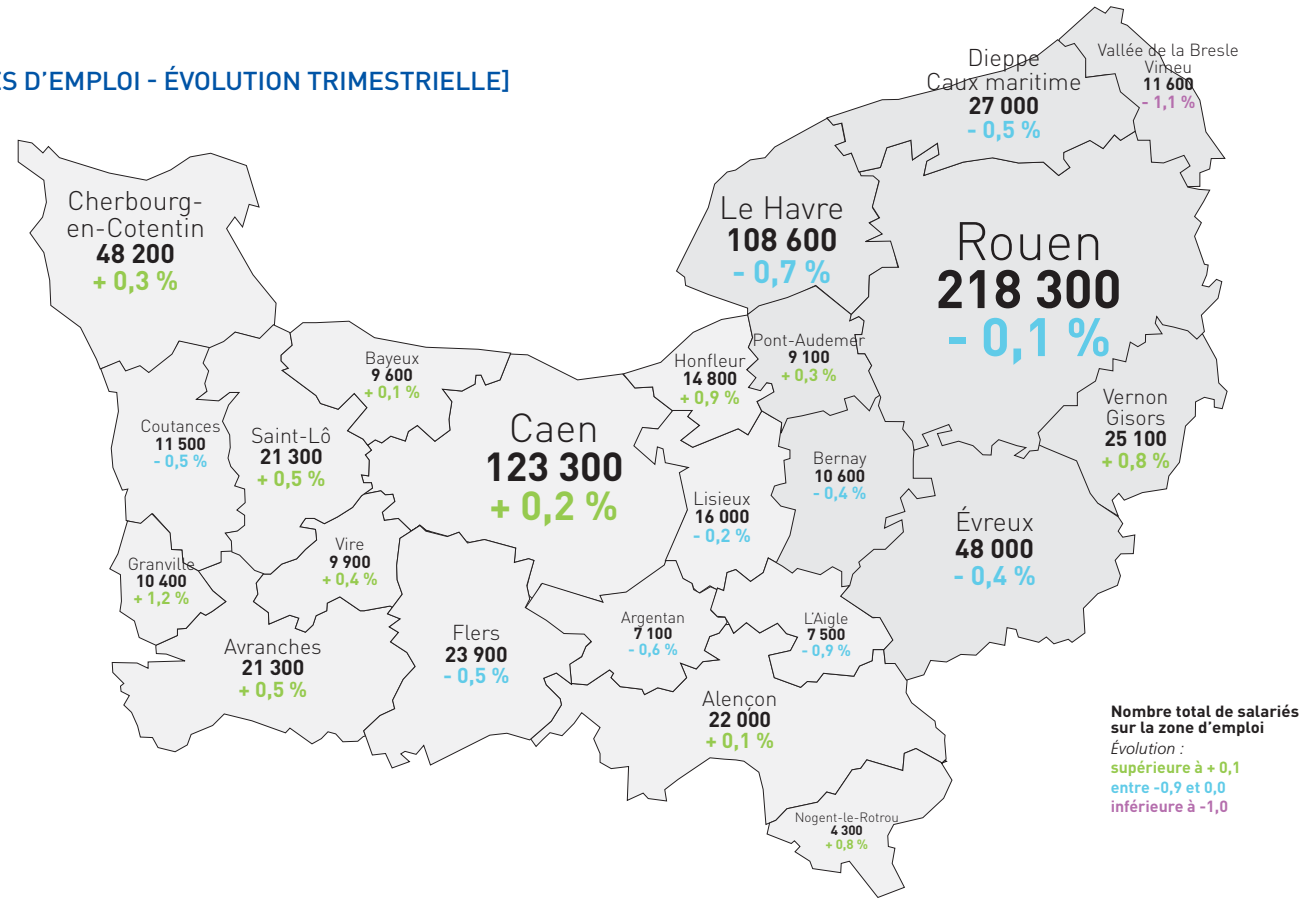

Le commerce progresse en Normandie ce trimestre.

Que ce soit sur un an, (+ 0,5 %), ou sur le deuxième trimestre 2016 (+ 0,3 %), le secteur du **commerce** a permis la création d'environ 340 emplois sur la dernière période et 640 sur un an.

La tendance positive (+ 0,2 %) du trimestre précédent semble ainsi se confirmer et légèrement s'amplifier.

Ces bons résultats se retrouvent dans tous les départements, sauf dans l'Eure en recul de 1 %.

Les augmentations de ce trimestre sont significatives dans les départements de la Seine-Maritime, la Manche, le Calvados et l'Orne (autour de + 0,5 %) ayant permis la création d'environ 540 emplois, malgré la perte de 200 salariés dans l'Eure.

Le Salaire Moyen Par Tête, diminue de 0,3 %, mais de façon beaucoup moins importante que l'ensemble des secteurs où elle atteint - 0,8 %.

Son montant, pour le secteur du commerce, est de 2 032 € brut en Normandie, contre 2 252 pour l'ensemble du secteur privé.

Les zones d'emploi de Rouen et de Caen ont permis de créer 440 emplois sur le trimestre.

Ces embauches se retrouvent en partie dans les hypermarchés et supermarchés.

Les zones d'emploi de Cherbourg-en-Cotentin, Dieppe, Saint-Lô, Granville et Argentan restent dynamiques sur ce trimestre, avec une évolution trimestrielle supérieure à 1 %.

Cherbourg-en-Cotentin a ainsi permis la création de 90 postes, Dieppe-Caux Maritime 45 et Saint-Lô, environ 40.

Dans l'Eure, l'ensemble des zones d'emploi sont en diminution (de - 0,9 % à - 2,2 %), soit 70 emplois perdus sur Évreux à - 90 pour Vernon Gisors.

Au niveau des activités, les hypermarchés et supermarchés, ainsi que le commerce de détail d'habillement et d'articles de sport sont les plus importants créateurs d'emplois.

À l'inverse, l'activité du commerce de gros quelqu'en soit la spécialité (alimentaire, fournitures d'équipements industriels, bois et matériaux de construction….) recule au deuxième trimestre.

[L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LE COMMERCE EN NORMANDIE]

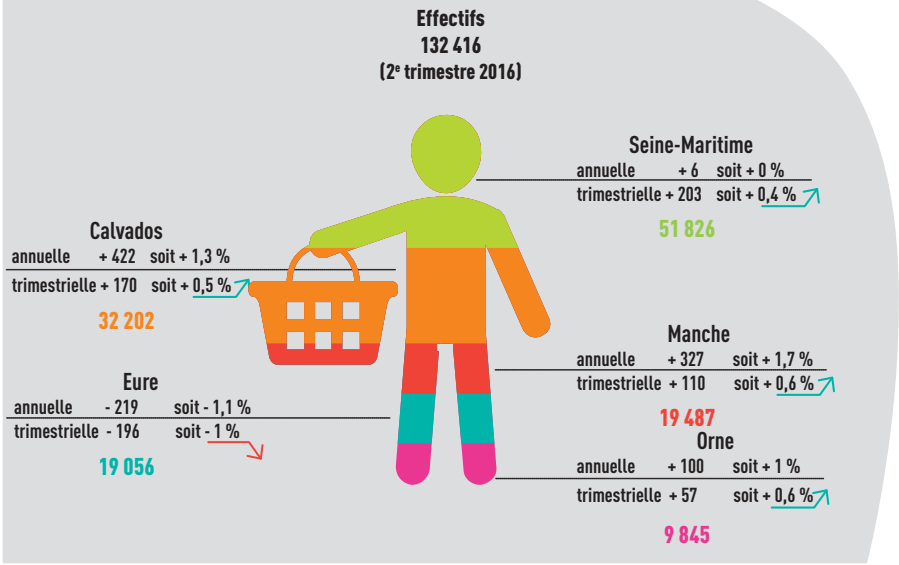

***Avertissement** : L'introduction depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions plus ou moins importantes durant la phase de montée en charge.*

[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis n° 2011-02, JORF n° 0270 du 22/11/2011).

Pour en savoir plus

L'observatoire économique

L'ensemble des publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur le site **www.acoss.fr**.

Directeurs de la publication :
Hervé Castre et Ollivier Dervillers
Rédacteurs :
Pôles statistiques et communication
Urssaf Haute et Basse-Normandie
www.contact.urssaf.fr
Imprimeur :

Conception/réalisation Urssaf Haute et Basse-Normandie - réf. nat-2307 - octobre 2016